

a rapport à cet objet & aux armemens de la Couronne Britannique. Comme la même chose, ainsi qu'on l'apprend, fait aussi de l'impression sur la Cour Impériale de Vienne, on croit pouvoir espérer qu'une offre de médiation à faire par l'une & l'autre de ces Puissances sera acceptée, & effectuera que les choses n'en viendront pas à des extrémités capables de rallumer le feu de la guerre en Europe.

II. Le différend entre cette Cour & celle de Dannemarc au sujet du Traité de la dernière avec la Mauritanie, est en train de s'accommoder, par l'entremise de la Cour de France. Le rétablissement du commerce entre les deux Puissances ne tardera pas, en conséquence, d'être remis sur l'ancien pied. Cette entremise de la France a eu lieu depuis le nouveau Traité qu'elle a conclu à *Madrid* pour la jouissance du commerce des François dans toutes les Provinces de la Monarchie Espagnole. Nous avons dit quelque chose le mois passé de ce Traité, dont on ne voit encore aucune copie autentique.

III. Mais de quelle manière que tournent les affaires entre la France & l'Angleterre, il paroît qu'on en a pris occasion d'armer aussi. Du moins les ordres sont donnés, que la Flotte du Roi soit prête à mettre en mer ce Printems, si la nécessité le requiert. Tous les Officiers appartenans aux Vaisseaux qui la composent & qui se trouvent absens avec congé, doivent par conséquent être rendus actuellement à leurs divers départemens.

IV. L'arrivée & le départ des Couriers entre *Madrid* & *Lisbonne* est continu. Leurs dépêches regardent les arrangemens à prendre pour donner une forme permanente à l'établissement
de